

L'AINDINOISE - GRAND COLOMBIER
Samedi 16 Juillet 2022

RÈGLEMENT

1. Organisation

La deuxième édition de **l'Aindinoise - Grand Colombier**, événement inscrit au calendrier de la Fédération Française de Cyclisme (FFC), se déroulera le samedi 16 juillet 2022.

Cette épreuve cycliste est organisée par Alpes Vélo, avec l'appui technique de l'Union Cycliste Culoz-Belley, sous les règlements de la Fédération Française de Cyclisme (FFC)

2. Conditions de participation

L'épreuve est ouverte aux licenciés et non licenciés cyclistes et cycloportifs âgé(e)s de 17 ans dans l'année et plus (nés avant le 01/01/2005).

Les licenciés « compétition » devront impérativement joindre à leur inscription, la photocopie de leur licence 2022. Les autres concurrents (licenciés FFCT et non licenciés) devront fournir l'original ou la photocopie d'un certificat médical portant la mention « apte au cyclisme de compétition » et datant de moins de 1 an au jour de la course.

Les engagés nés en 2004 ou 2005, mineurs à la date de l'épreuve, devront également fournir une attestation parentale.

Tout(e) participant(e) reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement, en acceptant les clauses dans son intégralité dont les mesures sanitaires liées au COVID-19 mais aussi accepter les risques normaux et fréquents liés à la pratique du vélo, telles que les chutes individuelles ou collectives.

3. Parcours

Samedi 16 juillet 2022

CULOZ > GRAND COLOMBIER

Parcours classique : 108 km et 3470 m de dénivelé + / ouvert aux vélos traditionnels uniquement

Parcours express : 48 km et 1600 m de dénivelé + / ouvert aux vélos traditionnels et aux vélos à assistances électriques (VAE)

Les parcours sont définis sous réserve d'autorisation préfectorale et peuvent être modifiés par l'organisateur en cas de nécessité.

Les parcours détaillés sont disponibles sur le site internet : www.cycloportive-laindinoise.fr

4. Départ et Arrivée

Départ : Le départ sera donné à CULOZ, gymnase Jean-Louis Falconnier, rue du Stade.

Arrivée : L'arrivée sera jugée au sommet du Col du Grand Colombier à ANGLEFORT

Douches : gymnase Jean-Louis Falconnier, rue du Stade à CULOZ

Repas : gymnase Jean-Louis Falconnier, rue du Stade à CULOZ

5. Inscription

Le coût de l'inscription comprend :

- le chronométrage individuel
- Le fléchage du parcours
- L'encadrement par motos sécurité
- L'assistance médicale
- Le ravitaillement sur le parcours
- L'accueil café et viennoiseries au départ
- L'accès au parc vélo et aux douches à l'arrivée (gymnase Jean-Louis Falconnier)
- Le repas à l'arrivée

Les inscriptions se font par courrier - en renvoyant le bulletin ci-joint - ou en ligne sur www.sportsnconnect.com

Le délai limite d'inscription est fixé au 15 juillet 2022 ; inscription sur place possible, dans la limite des places disponibles.

Parcours classique :

Tarif jusqu'au 30 juin (cachet de la poste faisant foi) : **38 €**

Tarif du 1^{er} au 15 juillet : **48 €**

Parcours express :

Tarif jusqu'au 30 juin (cachet de la poste faisant foi) : **30 €**

Tarif du 1^{er} au 15 juillet : **38 €**

Repas pour accompagnateur(s) après l'étape : + **15 €**

Assurance individuelle-accident (obligatoire pour les non-licenciés FFC) : + **3 €**

Les dossards sont attribués dans l'ordre de réception des dossiers d'inscription.

6. Catégories

Les concurrents sont répartis en 13 catégories :

Catégorie A : hommes de 17 à 29 ans*

Catégorie B : hommes de 30 à 39 ans*

Catégorie C : hommes de 40 à 49 ans*

Catégorie D : hommes de 50 à 59 ans*

Catégorie E : hommes de 60 à 69 ans*

Catégorie F : hommes de 70 ans* et plus

Catégorie G : femmes de 17 à 29 ans*

Catégorie H : femmes de 30 à 39 ans*

Catégorie I : femmes de 40 à 49 ans*

Catégorie J : femmes de 50 à 59 ans*

Catégorie K : femmes de 60 à 69 ans*

Catégorie L : femmes de 70 ans* et plus

* âge dans l'année en cours.

7. Sécurité

Les concurrents doivent impérativement respecter le code de la route sous peine de sanction, rouler à droite, contrôler et adapter leur vitesse, rester maître de leur trajectoire.

Tout concurrent dépassé par le dispositif « Fin de course » à tout endroit du parcours, sera mis hors course. Il devra alors restituer son dossard aux commissaires de course mais pourra reprendre sa route, à titre personnel et sous sa propre responsabilité.

8. Port du casque et matériel

Le port du casque à coque rigide est obligatoire et chaque concurrent s'engage à le porter tout au long de l'épreuve. Les participants perdent le bénéfice des garanties d'assurance s'ils ne portent pas de casque.

Le matériel non homologué UCI est interdit sur l'Aindinoise.

9. Responsabilité du matériel

Les concurrents sont responsables du bon fonctionnement et de la surveillance de leur matériel. Les participants reconnaissent la non-responsabilité de l'organisateur pour la surveillance des biens ou des objets en cas de vol ou de perte.

10. Voitures suiveuses

Les voitures suiveuses sont interdites.

11. Assistance technique

Chaque concurrent doit être autonome et partir impérativement avec un kit de réparation minimum comprenant, notamment, boyaux ou chambres à air de rechange pour pourvoir à toute crevaisson. Un fourgon d'assistance circulera en fin d'épreuve et pourra assurer le rapatriement des concurrents, victimes d'incidents mécaniques majeurs.

12. Ravitaillement

Des ravitaillements sont organisés sur le parcours classique.

Les concurrents peuvent être ravitaillés par leurs accompagnateurs sur d'autres points du parcours sous réserve que le ravitaillement soit réalisé par un piéton et qu'il ne nuise pas à la sécurité de l'épreuve.

Le ravitaillement d'un participant depuis un véhicule en mouvement est interdit et entraîne la mise hors course immédiate du participant.

13. Environnement

Le jet de tout objet, papier ou débris sur la route est strictement interdit, sous peine de sanction, plus particulièrement dans les zones dites sensibles (Natura 2000).

Par ailleurs, une zone de collecte des déchets est disposée après chaque zone de ravitaillement.

14. Assurances

Responsabilité civile : les organisateurs ont souscrit un contrat qui couvre leur responsabilité civile ainsi que celle des participants engagés. Elle ne prend effet que sur l'itinéraire officiel et pendant la

durée de l'épreuve, pour des participants régulièrement inscrits, contrôlés au départ, sur le parcours et jusqu'à l'arrivée.

Individuelle accident et lié au contexte sanitaire : Il appartient aux participants de se garantir, obligatoirement.

Dommage et responsabilité matériel : ni l'organisateur, ni son assureur ne couvrent les dommages que pourraient subir le matériel et les équipements des participants notamment en cas de chute ou de vol, il incombe à chacun de se garantir.

15. Protocole et trophées

Un trophée sera remis aux meilleurs temps de chaque catégorie, au cours du repas à CULOZ.

16. Remboursement

L'inscription est ferme et définitive. Cependant en cas de non-participation pour raisons graves : accident, incapacité totale, ... le remboursement de l'inscription sera effectué uniquement sur demande écrite avant vendredi 22 juillet 2022 (cachet de la poste faisant foi) avec certificat médical obligatoire.

En cas de dégradations des conditions sanitaires sur le territoire, jusqu'à la veille de l'épreuve, en relation avec les autorités publiques, l'organisateur peut décider d'annuler la cyclosportive. Dans ce cas, l'organisation remboursera intégralement chaque participant.

17. Droit à l'image

Les participants autorisent, par leur inscription, les organisateurs à utiliser les images prises lors de l'épreuve sur lesquelles ils pourraient apparaître.

18. Acceptation du règlement et du dispositif sanitaire

L'inscription à l'Aindinoise implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

Contacts

ALPES VÉLO
3 boulevard John Kennedy
01000 BOURG-EN-BRESSE
France
E-Mail : inscription@alpesvelo.com

Site Officiel : www.cyclosportive-laindinoise.fr